

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** LeraFloor® Sani plus**Numéro d'article :** 1005917134200**UFI:** NDHW-VOSH-0000-TS8N**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Dégraissant

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) n ° 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o. i S.S.K., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

STOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf

Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com**Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 1)

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

alcools C10, ethoxylated

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 5329-14-6	acide sulfamidique	≥10-<15%
EINECS: 226-218-8	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
Reg.nr.: 01-2119488633-28		

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

		(suite de la page 2)
CAS: 78330-20-8 Polymer	alcohols C10, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-≤2,5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37	sodium p-cumenesulphonate Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≤1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):
< 5 % agents de surface non ioniques,
parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Utilisez mesures cotre les incendies de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 3)

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Rincer les résidus avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Faites attention aux règles générales de prévention interne des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments**Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Nur für den gewerblichen Gebrauch.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

DNEL

5329-14-6 acide sulfamidique

Oral	DNEL (population)	5 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	10 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	5 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	70,5 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	17,4 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

15763-76-5 sodium p-cumenesulphonate

Oral	DNEL (population)	3,8 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	7,6 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	3,8 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	53,6 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 4)

	DNEL (population)	13,2 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	DNEL (population)	33 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	183 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	78 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	369 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
		553,5 mg/m ³ (Acute - systemic + local effects)
	DNEL (population)	43,9 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
PNEC		
5329-14-6 acide sulfamidique		
PNEC aqua	0,48 mg/l (intermittent releases) 1,8 mg/l (fresh water) 0,18 mg/l (marine water) 20 mg/l (station d'épuration)	
PNEC sediment	8,36 mg/kg dw (fresh water) 0,84 mg/kg dw (marine water)	
PNEC soil	5 mg/kg dw (sol)	
PNEC sediment	0,173 mg/kg (fresh water) 0,0173 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	0,00638 mg/kg (sol)	
15763-76-5 sodium p-cumenesulphonate		
PNEC aqua	0,23 mg/l (fresh water) 2,3 mg/l (intermittent releases)	
PNEC STP	100 mg/l (380)	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
PNEC aqua	10 mg/l (fresh water)	
PNEC	100 mg/l (intermittent releases) 1 mg/l (marine water)	
PNEC	4,59 mg/kg dw (sol)	
PNEC sediment	52,3 mg/kg dw (fresh water) 5,2 mg/kg dw (marine water)	
PNEC STP	100 mg/l (station d'épuration)	

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 5)

Protection des mains :

En cas d'un contact continu avec la peau, des gants de protection ou de la crème de protection de la peau sont recommandés.

Protection des yeux/du visage Safety glasses recommended during refilling.**Protection du corps :** Vêtement de protection standard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

Couleur :	rouge
Odeur :	parfumé
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
Point d'éclair :	>100 °C
pH à 20 °C	~2 (Konz.)
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.
Solubilité l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas de données disponible.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Pression de vapeur:	
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	viscous liquid
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 6)

Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux métaux non précieux par dégagement d'hydrogène

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Lessives alcalines, métaux communs.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ninguno, si el almacenamiento y la manipulación se realizan de acuerdo con las especificaciones.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
5329-14-6 acide sulfamidique

Oral	LD50	3.160 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

78330-20-8 alcohols C10, ethoxylated

Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
------	------	------------------------

15763-76-5 sodium p-cumenesulphonate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>20 mg/l (rat)

de la peau : aufgrund des extremen pH-Wertes

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 7)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

80-54-6 | 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique :****5329-14-6 acide sulfamidique**

LC 50 / 96 h | 70,3 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203 (Acute toxicity - fish))

EC 50 / 48 h | 48 mg/l (Algues) (OECD 201)

EC 50 / 24 h | 71,9 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

15763-76-5 sodium p-cumenesulphonate

LC 50 / 96 h | >100 mg/l (Poisson)

EC 50 / 48 h | >100 mg/l (Daphnia magna)

EC 50 / 72 h | >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC 50 / 2 h | >1.000 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

LC 50 / 96 h (statique) | >4.000 mg/l (Leuciscus idus)

| 20.800 mg/l (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h (statique) | 23.300 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15763-76-5 sodium p-cumenesulphonate

Biodégradabilité | >60 % (OECD 301 B)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

DOC - Elimination | >70 % (OECD 301 E)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 8)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

EC 50 >1.000 mg/l (OECD 209 / ISO 8192)

Autres indications écologiques :**Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales**Recommandation :**

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN1760
--------------------------------	--------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE, acide nitrilotriméthylénetriphosphonique)
IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SULPHAMIC ACID, nitrilotriméthylénétris(phosphonic acid))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID/ADN**

Classe	8 (C9) Matières corrosives.
Étiquette	8

IMDG, IATA

Class	8 Matières corrosives.
--------------	------------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 9)

Label	8
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non applicable. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE S U L F A M I Q U E , A C I D E NITRILOTRIMETHYLENETRIPHOSPHONIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

alcohols C10, ethoxylated

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 10)

Conseils de prudence

- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Application:

Pour usage professionnel seulement.

Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

UFI market placements:

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatie, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tschéquie, Chypre

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2023

Révision: 29.03.2023

Numéro de version 104.02 (remplace la version 104.01)

Désignation commerciale : LeraFloor® Sani plus

(suite de la page 11)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.**Numéro de la version précédente:** 104.01**Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3